

CONDITIONS DE PARTICIPATION PROJET ADN-BENELUX**Conditions de participation du candidat**

- être de sexe masculin, majeur et juridiquement capable
- demander un examen ADN du haplogroupe Y-chromosomal et du haplotype chez Histories vzw et le Centre d'Activités de Génétique Forensique et d'Archéologie Moléculaire du KU Leuven
- être d'accord pour entreposer vos résultats de recherche dans les banques de données du labo ADN et du Projet ADN-Benelux initié par Familiekunde Vlaanderen vzw, où il ne sont accessible qu'au moyen d'un code personnel et d'un mot de passe
- remplir complètement, soussigner, dater et envoyer le formulaire d'inscription par la poste à Histories vzw – DNA, Zoutwerf 5, 2800 Mechelen
- déposer dans les 8 jours un fichier GEDCOM (ou une alternative équivalente) de votre ascendance en lignée masculine remontant au moins avant 1800
- l'ascendance de quartiers ou patrilinéaire doit contenir par personne les données suivantes (s'ils sont disponibles): nom de famille, prénom(s), lieu et date de naissance et du décès, ainsi que les données du mariage ou de la relation: données personnelles du partenaire comme ci-dessus, lieu et date du mariage
- aucun parent mâle (père, fils, oncle, cousin ou petit-fils) a déjà participé au projet ADN-Benelux
- pour éviter une perte par la poste, prenez une copie du formulaire pour vous-même, et envoyez par courriel un **scan du formulaire d'inscription ensemble** avec le **fichier gedcom** à **DNA@historiesvzw.be**
- vous vous engagez de correspondre par courriel internet et de communiquer les changements d'adresse, de téléphone ou de courriel
- **verser dans les 8 jours** après l'inscription le montant de **150 au compte bancaire IBAN: BE95 7370 4813 2958** de **Histories vzw, Zoutwerf 5, 2800 Mechelen** mentionnant **"projet ADN-Benelux"** et **votre nom comme participant**
- **déclarer d'avoir lu et compris les dispositions de la vie privée et les conditions de participation du projet et d'être d'accord sans réserve**



Protection de la vie privée

- tous les examens ADN organisés par Familiekunde Vlaanderen vzw et exécutés par la KU Leuven concernent uniquement le composant génétique chromosomal Y non-codifiant (de pertinence généalogique)
- le candidat doit signer pour accord toutes les conditions enregistrées par écrit sur le formulaire d'inscription, sinon il ne peut pas être accepté comme participant. L'organisation demande et conserve les données personnelles suivantes: nom de famille, prénoms, lieu et date de naissance, adresse (rue, numéro, boîte, code postal, commune, pays, numéro de téléphone et courriel) conforme aux règles du GDPR Européen
- le Centre d'Activités de Génétique Forensique et d'Archéologie Moléculaire du KU Leuven donne aussi de l'information supplémentaire concernant leur protection de la vie privée dans un formulaire que le participant doit soussigner au moment de la prise d'ADN. En plus le participant doit consentir:
 - à la détermination du profil Y-chromosomal de son échantillon de muqueuse buccale ajouté, en vue de la recherche généalogique;
 - à l'usage de ses données sous forme codifiée pour des recherches scientifiques sans rapport avec l'information ou à des données médicales
- une commission mixte du cadre scientifique d'Histories vzw et du Centre d'Activités de Génétique Forensique et d'Archéologie Moléculaire du KU Leuven garde les aspects éthiques et scientifiques des recherches
- tous les participants reçoivent par courriel un certificat de leurs résultats génétiques rédigé par la KU Leuven. Il contient: leur nom, le numéro du kit, les valeurs des allèles STR par marqueur analysé, le (sub)haplogroupe auquel ils appartiennent et la typologie SNP déterminant ce (sub)haplogroupe
- en adressant une simple demande à l'organisateur, le participant peut obtenir, vérifier, adapter et écarter éventuellement ses données. Il s'engage de communiquer à l'organisateur toutes les modifications de ses données personnelles
- les résultats individuels des participants ne sont jamais mis à la disposition de tiers, sauf avec le consentement formel des participants concernés. Le forum permet aux participants de se contacter réciproquement, même de façon anonyme si on le désire, par moyen d'une procédure basé sur le code personnel

L'organisateur détermine les dates et les lieux des prises d'échantillons d'ADN en fonction du nombre de participants à fin de permettre l'usage efficace de l'appareillage du laboratoire.